**PROCES-VERBAL DE LA 75Ème ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DES S0CIETES LOCALES DE SION, samedi 15 août 2020, Couvert de la Bourgeoisie de Sion.**

**------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

*M. Sébastien Lamon, président de la Fédération des Sociétés locales de Sion ouvre la 75ème Assemblée générale. Il souhaite la bienvenue à Monsieur Philippe Varone, Président de la municipalité, à Mme la conseillère municipale, Nadine Pardo, aux présidentes et présidents des sociétés locales ou à leurs représentant(e)s ainsi qu’à nos anciens Présidents.*

*La Fédération fêtant son 75ème anniversaire, les autorités communales et bourgeoisiales ainsi que de nombreux services de la municipalité seront reçus.*

*Un descriptif du lieu est présenté par Monsieur Lamon.*

Certaines Sociétés et invités se sont excusés, retenus par d’autres obligations : Madame le Préfet, Evelyne Crettex Reber, Monsieur le secrétaire communal, Philippe Ducrey, Monsieur le secrétaire administratif, Pierre-Yves Debons, Monsieur le chef de service de la sécurité publique, David Rémondeulaz, Monsieur le Responsable de la Voirie, Roland Rossier, Monsieur le Responsable des affaires foncières, Vincent Pellissier, Madame la conseillère bourgeoisial, Romaine Syburra Bertelletto, Monsieur le Chancelier bourgeoisial, Sacha Beytrison, Monsieur Marcel Berbier, VBC Sion, Paroisse protestante de Sion, Chœur mixte du Sacré-Cœur, Guggenmusik les Chouettes, Subaqua des îles, Label C, Chœur de dames la Cantilène, Chœur Pro Arte, Sion d’Autrefois, Oracantat, Aïkido Sion, Colonie italienne de Sion, BC Sion, Centre Gallego de Sion, Ski-club Sion, Plus-sport Sion, VBC Sion

L’ordre du jour est le suivant :

1. Appel des sociétés

2. Nomination des scrutateurs

3. PV de l’AG du 17.09.2019

4. Rapport du président

5. 1. Rapport de caisse

2. Rapport des vérificateurs de comptes

3. Décharge au caissier et au comité.

6. Saison des lotots 20/21

7. Rapport questionnaire Covid19

8. Démissions, admissions et exclusions

9. Elections statutaires»

10. Divers

**1. APPEL DES SOCIETES.**

L’appel des sociétés s’est fait par signature de la liste des présences. Une convocation a été transmise aux 132 sociétés membres de la FSL au 1er septembre 2019.

48 sociétés sont représentées à notre assemblée générale de ce soir. 45 avec le droit de vote. La majorité absolue est donc à 23 voix.

**2. NOMINATION DES SCRUTATEURS.**

Sont nommés scrutateurs : Monsieur Jean-Louis Borella et Mme Katia Clavien

**3. PV DE L’ASSEMBLEE GENERALE DU 17.09.2019**

Le PV de l’Assemblée générale du 17.09.2019 a été mis en ligne sur notre site internet. Il ne fait l’objet d’aucune remarque. Mme Isabelle Gianadda est remerciée pour le travail de rédaction du PV de ce jour

**4. RAPPORT DU PRESIDENT.**

Nous avons vécu ces derniers mois une situation inimaginable encore il y a quelques temps. Nous nous sommes tous et toutes retrouvés confrontés à des problèmes sans précédent. Les questions que nous nous posons quant à l’avenir de nos sociétés restent pour le moment compliquées à gérer. Effectivement, le travail qui s’annonce dans les mois à venir ne sera pas de tout repos. Nous allons devoir faire preuve de souplesse, d’inventivité et de renouvellement. Ce sera à vous présidents, membres de comité que reviendra la tâche de remotiver vos troupes. J’espère cet après-midi, pouvoir vous apporter quelques ébauches de solutions.

Cette année nos actions se sont concentrées sur 3 activités principales:

* La mise sur pied de la fête de la Ste-Cécile.
* Organisation de la fête du 1er août en partenariat avec la commune de Sion.
* L’organisation des Lotos.

**La fête de la Ste Cécile** s’est déroulée le 17 Novembre de l’année dernière dans la paroisse du Sacré-Coeur; elle a réuni, comme à son habitude les sociétés chorales et instrumentales sédunoises. Un grand merci tout d’abord au Chœur mixte du Sacré-Coeur et par sa Présidente Christiane Duroux et au Chœur mixte de Champsec par sa présidente Antonella Coppey qui ont organisé cette fête en novembre 2019. Merci pour leur magnifique prestation lors de l’office divin.

Merci également aux 15 sociétés chorales et musicales sédunoises qui ont participé activement à cette manifestation et qui nous ont fait partager leur passion de la musique. Un apéritif des plus chaleureux offert par la Municipalité a suivi dans la salle paroissiale. Lors de cette édition, la FSL a décidé de remettre après tirage au sort un bon de 500.- à «Harmonie des Jeunes Sédunois».

Mes remerciements également s’adressent à Jérôme Déchanez pour la coordination parfaite de cette Fête.

Cette année la Ste Cécile se déroulera, si les mesures sanitaires post-Covid19 le permettent, dans la paroisse de Saint-Théodule, le dimanche 22 Novembre et sera organisée par le Chor St-Theodul. De nombreuses sociétés se sont d’ores et déjà annoncées pour l’édition à venir. Aucune décision n’a encore été arrêtée sur la tenue de cette manifestation. Nous remarquons depuis plus de trois années un fort engouement de la part des sociétés chorales et musicales pour cette rencontre ainsi que la participation de chorales plus jeunes. Nous espérons que celui-ci saura perdurer grâce à vous tous.

**La fête du 1er août :** cette année, la guggenmusik Eksapette a accepté de prendre en charge la gestion et l’organisation de cette fête. Malheureusement pour les raisons sanitaires que nous connaissons tous et après d’intenses séances de travail et de discussions la manifestation a été annulée. Merci à la Ville de Sion pour le merveilleux feu d’artifices offert. Pour l’an prochain, c’est la guggenmusik Eksapette qui accepte de reprendre l’organisation de cette fête qui se déroulera le dimanche 1er août 2021. Si d’autres sociétés souhaitent partir à l’aventure dans les années à venir, je les remercie de bien vouloir s’adresser au comité afin que le cahier des charges de la manifestation puisse leur être transmis.

**Les lotos :** Pour la saison 2019-2020, la municipalité avait accordé à 57 sociétés, la possibilité d’organiser un loto. 55 sociétés ont organisé seul leur loto, 2 l’ont fait en duo. Malheureusement, à partir du lundi 16 mars et jusqu’à la fin juin, les lotos ont dû être annulés pour les raisons que vous connaissez. Ce sont 17 sociétés qui se sont vu contraintes de renoncer à cet apport financier des plus précieux. Ce sujet sera abordé au point numéro 6 de notre ordre du jour. Avant de conclure ce point, je remercie notre secrétaire, Madame Gianadda qui assure une grande partie de la coordination des lotos et qui comme vous pouvez l’imaginer a du redoubler d’efforts en cette fin de saison.

**5. RAPPORT DE CAISSE.**

5.1 Rappport du caissier :

M. Raymond Delavy, caissier donne lecture des comptes. L’exercice 2019/2020 se solde par un bénéfice de Fr. 890.50. La fortune s’élève à Fr. 37'226.33

5.2 Rapport des vérificateurs :

Les vérificateurs de comptes étant excusés, la parole est passée à Monsieur Bernard Hug pour la lecture du rapport de vérification.

* 1. Décharge au caissier et au comité :

Le président met en discussion les points 5.1 et 5.2. L’assemblée donne décharge au comité et au caissier.

**6. SAISON DES LOTOS 2020/2021**

Pour la saison prochaine, 59 demandes de lotos ont été accordées par la municipalité de Sion. Vous comprendrez tout à fait que le pré-tirage ainsi que le tirage de l’attribution n’ont pas pu se tenir aux dates habituelles en raison du confinement et des incertitudes liées à la reprise.

Nous rencontrons actuellement de sérieux problèmes de disponibilités de locaux. En effet et contrairement au planning initialement transmis, la salle du Sacré-Coeur est en travaux jusqu’à la mi-novembre. Nous disposons selon l’agenda fourni du 20 juillet par l’administration des Paroisses de la ville de Sion d’environ 45 soirées. De plus, 17 sociétés se sont vues supprimer leur loto durant la période de confinement.

Avec l’aide de la municipalité, nous avons tenté de trouver d’autres locaux adéquats à ce type de soirée, malheureusement sans succès. Il est certain que nous nous refusons de tirer au sort ou de choisir l’une ou l’autre des sociétés. De plus les restrictions sanitaires que nous connaissons, ne nous permettraient pas de garantir une rentabilité et la sécurité sanitaire aux sociétés.

Après discussion avec le comité de la fédération des sociétés locales, nous sommes venus à un accord qui nous parait des plus équitable pour tous. Notre proposition a été de supprimer les 59 lotos accordés par la municipalité pour la saison 2020/2021 et d’octroyer une autorisation spéciale aux 17 sociétés lésées de la période Covid19.

Le Conseil communal nous a soutenu dans notre choix et a décidé que pour la saison à venir, seules les 17 sociétés lésées de la saison précédente organiseront un loto. Nous allons vous convoquer dès cet automne afin d’établir un calendrier. L’objectif sera de répartir les soirées loto sur la période du printemps en espérant que les règles sanitaires se soient assouplies d’ici-là.

Il est certain et je suis sûr que vous comprenez toutes et tous que notre décision est basée sur une logique avant tout sanitaire et financière. Les restrictions actuelles ne permettraient pas un nombre de joueurs en suffisance pour garantir à ces soirées un bénéfice.

**7. RAPPORT QUESTIONNAIRE COVID19**

**Rapport de la Fédération des Sociétés Locales de la Ville de Sion 2020**

Suite à la demande du Conseil Communal, nous vous avons fait parvenir dans le courant du mois de juin un questionnaire afin de regrouper un maximum d’informations relatives aux problèmes post-covid19.Nous vous remercions d’y avoir participé. Ce questionnaire a pour but d’estimer les problèmes des sociétés ainsi que les pertes financières auxquelles elles ont été confrontées durant le Covid19 et de prévoir de quelle manière elles seront impactées à l’avenir. Vous pouvez d’ores et déjà retrouver l’intégralité de ce rapport en ligne sur notre site internet.

La situation actuelle n’est pas au beau fixe. Les sociétés qui sont gérées par des bénévoles se font énormément de soucis pour l’avenir. Quelles soient musicales, sportives, sociales, elles sont le tissu de notre Ville et nous devons les soutenir par tous les moyens.

La parole est cédée à Monsieur Philippe Varone. Le Président de la ville de Sion salue l’assemblée est rappel de l’importance des sociétés locales pour la ville. Il informe que toutes les sociétés locales menacées financièrement suite au COVID-19 et dont la fortune et les ressources font défaut pourront s’adresser à la Ville. Sur présentation des comptes et d’un dossier justifiant la demande, la Municipalité s’engage à étudier chaque cas particulier en vue d’y apporter une aide ciblée. Bien entendu, cette aide serait non remboursable

**8. DEMISSIONS - ADMISSIONS - EXCLUSIONS.**

Au cours de l’exercice passé, la FSL regrette le départ d’une société, SAI, Subaqua des îles

Aucune demande d’admission au cours de l’exercice et aucune exclusion.

La FSL compte 130 sociétés à ce jour.

**9. ELECTIONS STATUTAIRES**

**Comité :**

Le mandat de chacun des membres du comité prend fin aujourd’hui. Pour la constitution du comité nous devons dans un premier temps réélire les membres actuels qui ont tous accepté de se remettre à disposition pour un nouveau mandat statutaire de 2 ans. Il s’agit de : Mme Isabelle Giannada, Messieurs Raymond Delavy, Jérôme Déchanez, Bernard Hug et Sébastien Lamon. Les 5 candidatures sont soumises à votation et son élues à l’unanimité.

Actuellement compte tenu de nos activités, le comité ne juge pas nécessaire d’intégrer un 6ème membre voir un 7ème membre.

Le poste de la présidence reste à réélire. Monsieur Dechaney prend la parole et soumet à la salle la réélection du Monsieur Sébastien Lamon. Ce dernier est réélu à l’unanimité.

**10. DIVERS**

Nous rappelons aux sociétés qui ne l’auraient pas fait, de remplir la liste de vos manifestions pour 2020/2021 et de nous la faire parvenir, en espérant que la situation actuelle évolue favorablement.

Après tirage au sort, ce sont les sociétés : association valaisanne du diabète et ??? qui remportent les lots.

**Questions et remarques :**

Les 17 sociétés qui pourront organiser un loto seront convoquées courant septembre et seront priées de choisir des dates plutôt éloignées dans le temps.

Monsieur Lamon remercie les autorités communales présentes à cette assemblée et les sociétés pour leur confiance.

Tout le monde est invité à passer un moment plus festif. Fêtons tous ensemble le 75ème anniversaire de notre fédération. L’apéritif se déroulera dans le jardin avant de passer à table pour la soirée raclette. Nous remercions d’ores et déjà toute l’équipe de Racl’Agettes qui sera derrière les fourneaux en cette fin d’après-midi ainsi que le Vice-Président, Monsieur Bernard Hug pour l’organisation de cette fête.

Excellente fin d’après-midi à tous.

Fin de l’assemblée : 17.00

Isabelle Gianadda, secrétaire FSL